

## Allocation Personnalisée Autonomie

Vous avez plus de 60 ans et vous avez besoin d'un soutien dans votre vie quotidienne, d'une surveillance régulière ou d'une aide matérielle parce que vous n'êtes plus autonome ?

Vous pouvez bénéficier d'un soutien de la part du Département : l'Allocation personnalisée d'autonomie. L'APA est une aide qui peut vous être fournie à votre domicile ou dans l'établissement où vous résidez.

Les formulaires de demande d'APA peuvent être retirés

- au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en mairie
- ou être téléchargés sur le site internet du Conseil Général des Yvelines à l'aide du lien ci-dessous.

En savoir plus (toutes les informations pratiques sur l'APA et téléchargement des formulaires):

<http://www.yvelines.fr/action-sociale/apa/>